

Thème : La faute inexcusable

Date : Vendredi 30 septembre 2022 de 14h à 17h

Lieu : Maison de l'avocat - 11 rue de la bretonnerie - 45000 Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Cerner les contours juridiques de la faute inexcusable*
- *Maîtriser les suites judiciaires (modalité de la réparation et majoration du taux AT/MP)*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Conditions et régime de la faute inexcusable**
- **Modalité de la réparation**
- **Contentieux de la majoration du taux AT/MP**

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et échanges avec les participants.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Julien BOURDOISEAU, Doyen de la faculté de droit, d'économie et des sciences sociales de Tours, expert chargé de l'indemnisation amiable des victimes du benfluorex et du valproate de sodium, administrateur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux et de l'Urssaf centre Val de Loire.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.